

ARMES



52 %

La politique de ING vis-à-vis de l'industrie de l'armement est ambiguë.

Elle n'empêche pas que les entreprises livrent des armes vers des zones de conflit ou de guerre, vers des pays ayant une structure étatique fragile, vers des pays qui consacrent une part disproportionnée de leur budget à l'achat d'armes. De plus, ING n'a pas de politique concernant la production d'armes létales robotisées (Lethal Autonomous Weapons Systems - LAWS). La banque pourrait améliorer sa politique en imposant des critères plus contraignants pour les placements des clients.

La politique de crédits et d'investissements pour compte propre d'ING est plus sévère que pour les placements de client-e-s. Les producteurs d'armes litigieuses telles que les mines antipersonnel, les munitions à fragmentation, les armes chimiques et biologiques sont exclus des financements. Les producteurs d'armes nucléaires ne sont pas exclus. La production et la livraison d'armes nucléaires doit toutefois être en accord avec le traité de non-prolifération.

Les entreprises qui ne respectent pas les embargos sur les armes des Nations Unies ou de l'Union Européenne sont exclues des financements.

Détails :

L'étude sur les pratiques "Controversial Arms Trade" (2019) montre qu'ING a investi 510 millions d'euros dans dix entreprises qui livrent du matériel militaire - parmi lesquels des armes, des munitions et des avions de combat - à des pays qui violent les droits humains, sont en conflit, sont très corrompus ou fragiles. ING a renforcé ses prêts à une entreprise et détient des actions et des obligations dans les autres entreprises.

BONUS ET
RÉMUNÉRATION



46 %

La politique de bonus de ING laisse à désirer.

Le conseil d'administration touche un bonus de maximum 20 % du salaire annuel. Les cadres supérieurs et les "preneurs de risque" reçoivent un bonus de maximum 100 %. Il y a des exceptions pour les "preneurs de risque" en dehors de l'Espace économique européenne (EEE), pour lesquels le bonus peut atteindre 200 %.

ING peut récupérer un bonus s'il s'avère que les objectifs n'ont pas été atteints.

La moitié du bonus est basé sur des critères non-financiers. Pour le conseil d'administration c'est par exemple la satisfaction des client-e-s et l'intégration de la durabilité dans les opérations commerciales.

ING ne donne pas d'informations sur l'écart salarial entre les collaborateurs-riche-s les mieux et les moins bien payé-e-s. Elle dit toutefois que le directeur a un salaire direct 31 fois supérieur à celui de l'employé-e moyen-ne chez ING. Ceci est avant bonus, ce qui augmente encore le salaire du CEO.

Détails :

En 2018, ING annonce une augmentation de 50 % de la rémunération de son directeur via un système de bonus. Après de nombreuses controverses et plaintes, la banque retire sa décision.

Malgré un scandale de blanchiment d'argent (voir Corruption), le salaire du CEO a toutefois été revu à la hausse jusqu'à 1,75 millions d'euros.

CHANGEMENT
CLIMATIQUE



50 %

La politique de ING en matière de climat est douteuse.

Il manque chez ING une politique de désinvestissement des combustibles fossiles. De même, il manque une politique encourageant les entreprises à passer aux énergies renouvelables. De plus, il manque une politique suffisamment stricte concernant la production de biomasse et de compensation pour les émissions de CO2. Finalement, il n'y a pas de politique interdisant aux entreprises de faire du lobby pour affaiblir les mesures climatiques et qui impose aux entreprises d'inclure les accords sur le changement climatique dans les contrats avec leurs fournisseurs.

Des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été fixés pour les activités d'ING. En outre, seules des sources d'énergie renouvelables sont utilisées. La banque mesure et rend compte de l'intensité de CO2 d'une partie du portefeuille de prêts, mais pas encore de l'ensemble du portefeuille.

ING attend des entreprises auxquelles accorde du crédit ou dans lesquelles elle investit qu'elles fassent rapport sur leurs émissions directes et indirectes de CO2. Pour obtenir un financement de projets, elles doivent le réduire. ING n'investit pas dans des exploitations controversées, comme le pétrole des sables bitumineux.

Détails :

Une étude de ShareAction (février 2022) montre qu'ING finance massivement des entreprises qui font de nouveaux forages pétroliers et gaziers. Leurs financements dans ce secteur ont augmenté depuis 2016, pas baissé ! L'Agence internationale de l'énergie a pourtant encore exposé clairement que ce genre de nouvelles exploitations devaient complètement cesser à la fin de l'année dernière. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions atteindre la neutralité carbone en 2050 et limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Dans le "Fossil Fuel Report" annuel, ING apparaît chaque fois comme financeur important pour les énergies fossiles. Chaque année, la banque pompe des milliards dans des énergies fossiles. En cinq ans (2016-2021), leurs investissements ont monté à plus de 44 milliards de dollars. Une partie significative de cette somme est allée spécifiquement à des projets et des entreprises qui étendent activement leur usage de carburants fossiles.

CORRUPTION



80 %

La politique d'ING en matière de corruption est bonne.

ING se sert des normes internationales pertinentes pour la prévention du blanchiment et du financement d'organisations et de personnes criminelles ou terroristes lors de l'évaluation de client-e-s ou de transactions financières. On peut citer comme exemple la Financial Action Task Force on Money Laundering (FATF) et les Wolfsberg Principles. ING interdit toute forme de pots-de-vin, de corruption et de fraude dans sa propre gestion d'entreprise et fait rapport sur ses propres pratiques de lobbying.

ING attend des entreprises qu'elles intègrent des critères de lutte contre la corruption dans leurs politiques d'achat. Elle n'attend pas des entreprises qu'elles incluent des accords anticorruption dans leurs contrats avec les fournisseurs. ING peut encore améliorer sa politique en encourageant les entreprises à être transparentes quant à leur structure de propriété complète.

Détails :

L'étude de pratiques "Dutch banks and corruption" (février 2019) révèle qu'un total de 3,5 milliards d'euros a été prêté aux entreprises Odebrecht, Gunvor, Shell en SBM Offshore. Ces entreprises sont impliquées depuis des années dans des scandales de corruption. ING n'est pas transparente sur les scandales de corruption touchant ces entreprises.

En 2018, ING a conclu le plus grand arrangement de l'histoire (775 millions d'euros) avec un tribunal néerlandais en raison de défauts sérieux et structurels dans sa lutte du blanchiment d'argent. Pendant des années, des client-e-s d'ING ont pu impunément utiliser des comptes à des fins criminelles.

En 2019, il a été révélé que pendant des années, ING a travaillé via une succursale de Moscou pour une entreprise que la banque soupçonnait déjà en 2009 d'être impliquée dans des pratiques de blanchiment. ING a laissé passer de grands montants d'origine obscure entre les mailles du filet. Cela démontre encore une fois que sa lutte contre la corruption est insuffisante.

DROIT DU TRAVAIL



63 %

La politique d'ING en matière des droits du travail est tout juste suffisante.

Néanmoins, sa politique ne prévoit pas, entre autres, que les entreprises adhèrent à des normes de pratiques de recrutement équitables et de durée maximale du travail. ING n'a pas de politique visant à encourager les entreprises à payer un salaire décent à leurs employés. ING ne s'attend pas non plus à ce que les entreprises incluent des accords sur les conditions de travail dans leurs contrats avec les fournisseurs.

Les entreprises auxquelles ING accorde un prêt ou dans lesquelles elle investit doivent toutefois respecter les quatre droits fondamentaux du travail de l'Organisation internationale du travail (liberté d'association et droit de négociation collective, pas de travail forcé, pas de travail des enfants et pas de discrimination).

Détails :

Dans une étude réalisée par FairFin sur les pratiques, en 2021 dans le secteur du cacao, en 2020 dans les mines de cobalt et en 2018 dans la production d'huile palme, ING est chaque fois impliquée comme financeur important d'entreprises compromises dans toutes sortes de situations inacceptables. Tant le travail des enfants que l'exploitation et l'accaparement de terres figurent dans la chaîne d'approvisionnement d'entreprises financées par ING. La politique d'ING, malgré son score suffisant, laisse encore à désirer pour prévenir ces abus.

DROITS HUMAINS



70 %

La politique de ING en matière de droits humains est largement suffisante.

Pourtant, il manque dans la politique qu'ING attende des entreprises qu'elles n'autorisent pas d'établissement ou d'activités économiques dans des territoires occupés, en conformité avec le droit humanitaire international. En outre, les entreprises ne sont pas tenues de reprendre le respect des droits humains dans les contrats avec leurs sous-traitants et leurs fournisseurs. En outre, la politique du groupe bancaire en matière de droits humains ne prévoit pas que les entreprises utilisent le principe du consentement libre, préalable et éclairé (Free, Prior and Informed Consent - FPIC) des communautés ayant une occupation et une utilisation coutumières des terres lors de l'acquisition de celles-ci.

Tant la propre direction que celle des entreprises auxquelles ING prête des fonds ou dans lesquelles elle investit sont supposées respecter les droits humains tels que décrits dans les UN Guiding Principles on Business and Human Rights (UNGPs). Ces directives doivent également être suivies lors de la rédaction et la mise en œuvre d'une procédure de due diligence. De plus, on attend des entreprises qu'elles établissent une procédure de plaintes et qu'il y ait réparation en cas de violation en matière de droits humains.

Détails :

ING est régulièrement mise en question en rapport avec les droits humains.

La coalition internationale Don't Buy Into Occupation a sorti un rapport en 2021 d'où il ressort qu'ING a financé pour 3,8 milliards d'euros des entreprises actives dans des colonies israéliennes en territoires palestiniens occupés illégalement. Ces colonies sont considérées en droit international comme des crimes de guerre. Les entreprises qui y sont actives courent sérieusement le risque de violer les droits humains.

En avril 2021, treize ONG introduisent une plainte contre ING à cause de situations intolérables dans des centrales au charbon en Indonésie financées par la banque. Les ONG relèvent une violation de l'environnement et des droits humains ainsi que de la corruption pour l'aménagement de la centrale au charbon Cirebon 2. Ceci fait suite à plainte précédente contre ING en 2019 pour dégâts environnementaux et violation des droits humains. En effet, la banque a financé quatre entreprises d'huile de palme impliquées dans la déforestation à grande échelle de la forêt tropicale, l'accaparement des terres et le travail des enfants. Plusieurs ONG belges soutiennent aussi cette plainte, parmi lesquelles FairFin.

ÉGALITÉ DES SEXES



33 %

La politique d'ING en matière d'égalité des genres est largement insuffisante.

ING a comme objectif d'avoir 30 % de femmes dans des postes de direction. Ce pourcentage n'est atteint que pour le conseil de surveillance. La banque a bien un programme de formations pour la promotion de femmes vers des fonctions plus élevées. ING signe aussi en 2020 les Women's Empowerment Principles (WEP's). Cela signifie que ING a une politique de tolérance zéro en ce qui concerne la discrimination des genres et que la banque s'applique à garantir une rémunération égale pour les hommes et les femmes.

Cette politique fait défaut dans les entreprises qu'elle finance ou dans lesquelles elle investit. Les entreprises sont bien encouragées à réduire le risque des droits humains là où les gens pourraient être exposés du fait de leur genre. Lors de financement de projets on attend en outre des entreprises qu'elles appliquent une politique d'égalité salariale pour les femmes. Cette politique ne joue toutefois pas pour d'autres formes de financement ou pour des entreprises dans lesquelles elle investit. ING n'a pas non plus de politique visant à encourager les entreprises à assumer la responsabilité de l'égalité des genres dans la chaîne d'approvisionnement en incluant des critères de genre dans leurs politiques d'achat.

ING n'attend pas des entreprises qu'elles aient des politiques contre la discrimination de genre. Il n'existe pas non plus d'objectif pour la participation de femmes vers des postes de direction dans les entreprises qu'elle finance ou dans lesquelles elle investit. De plus, les entreprises ne sont pas censées empêcher la discrimination de genre chez leurs clients, ou qu'elles favorisent la promotion de femmes vers des postes de direction.

Détails :

L'étude sur les pratiques "Dutch banks' actions on gender" (mars 2020) montre que le conseil d'administration d'ING ne satisfait pas à l'objectif légal de minimum 30 % de femmes au sommet. Le comité de direction ne compte même pas une femme. Le site internet et les rapports annuels d'ING ne montrent pas que la banque surveille les différences de rémunération entre les employé-e-s masculins et féminin-e-s et prend des mesures pour les réduire. ING n'exige pas des entreprises dans lesquelles elle investit une tolérance zéro en matière de discrimination à l'égard des femmes.

Malgré la recommandation très claire de l'agence des Nations Unies, UN Women, la banque n'a pas de politique spécifique pour la promotion de l'égalité des hommes et des femmes. ING investit des milliards de dollars dans des entreprises minières, électroniques, papetières et d'habillement, où le risque de violence vis-à-vis des femmes est important et où la santé des femmes est en danger.

ING ne mentionne pas dans ses rapports annuels ou dans ses rapports sur les droits humains si elle interpelle ces client-e-s ou ces entreprises sur leur approche lutte contre les inégalités entre hommes et femmes et des droits des femmes.

FISCALITÉ



40 %

La politique de ING en matière d'impôts est insuffisante.

La politique d'ING n'attend pas des entreprises qu'elles soient transparentes quant à leur structure de groupe et qu'elles fassent rapport par pays de leurs revenus, frais et bénéfices, paiements d'impôts ainsi que les subsides obtenus des autorités. Les entreprises ne sont pas non plus censées divulguer les accords fiscaux obtenus auprès des autorités locales. En outre, les entreprises ne sont pas tenues de mettre en place un système de gestion pour prendre des mesures contre l'évasion fiscale des collaborateur-ice-s.

ING elle-même n'a pas de filiales dans des paradis fiscaux, mais n'a pas de politique concernant les services financiers à rendre à des entreprises établies dans des paradis fiscaux. ING n'a pas non plus de politique concernant les transactions internationales dont l'évasion fiscale est le but principal.

ING fait bien rapport de ses propres impôts et actifs dans chaque pays où elle est active. ING a une politique concernant les conseils fiscaux dans le but d'éviter l'impôt. ING attend toutefois des entreprises qu'elles intègrent des critères fiscaux dans leur politique d'achats. Elle ne demande pas que les entreprises reprennent les accords fiscaux dans les contrats avec leurs fournisseurs.

Détails :

Dans l'étude "Dutch Banks and Tax avoidance" (septembre 2014), ING n'a pas de bons résultats.

ING ne peut prouver d'aucune façon de ne pas être impliquée dans l'évasion fiscale. ING n'est pas transparente sur les prêts aux entreprises au moyen de montages artificiels dans des paradis fiscaux. En outre, on peut s'interroger sur le rôle de fonds d'investissement au Luxembourg et aux Îles Caïmans.

NATURE



63 %

La politique d'ING concernant la nature est insuffisante.

Il manque, entre autres, dans la politique d'ING est l'attente que les entreprises incluent des critères relatifs à la nature dans leurs contrats avec les sous-traitants et les fournisseurs. De même, ING n'accorde pas d'attention dans sa politique au sujet de la biodiversité aux plantes protégées. De plus, sa politique concernant la nature n'est pas appliquée à la gestion de fortune des clients. La politique ne prévoit pas non plus que les entreprises évitent la pénurie d'eau en prenant des mesures globales pour préserver les besoins en eau des écosystèmes et des communautés locales.

On attend bien des entreprises auxquelles ING accorde du crédit ou dans lesquelles elle investit qu'elles tiennent compte des écosystèmes fragiles et des espèces animales protégées. Ceci se fait selon les normes internationales pour la biodiversité. La modification génétique des animaux n'est autorisée qu'à des fins médicales. En outre, ING attend des entreprises actives dans des régions connaissant des pénuries d'eau qu'elles mesurent leur impact sur l'eau et en fassent rapport. Elles doivent prendre des mesures pour réduire au minimum l'impact sur les collectivités locales.

Détails :

FairFin a montré en 2021 comment ING finançait massivement l'emballage de distribution à usage unique. Ce plastique omniprésent nuit grandement à l'environnement, au climat et à notre santé. ING investit plus de 14 milliards d'euros dans certains des plus gros consommateurs de plastique à usage unique comme Coca-Cola et Unilever.

En avril 2021, FairFin publie un rapport où il apparaît qu'ING a octroyé un financement de 4,4 milliards d'euros à des multinationales du secteur du cacao. La déforestation à grande échelle de forêts vierges protégées est un problème connu depuis des décennies dans la chaîne d'approvisionnement des géants du cacao comme Cargill et Barry Callebaut. Malgré cela, ING les finance.

Dans une étude "Exploitation pétrolière au Pôle Nord" (2020) du Scan des banques (Pays-Bas) et de Greenpeace, il semble qu'ING ait prêté 3,4 milliards d'euros aux entreprises responsables des forages pétroliers dans la zone polaire.

TRANSPARENCE



53 %

Le score d'ING en matière de transparence et de responsabilité est douteux

ING ne fournit pas les noms des entreprises avec lesquelles elle a des discussions sur, par exemple, les violations des droits humains ou les dommages environnementaux. La banque ne fournit pas non plus d'informations détaillées sur les sujets discutés ou les résultats de ces discussions. Elle ne fournit pas non plus d'informations sur les entreprises exclues du financement ou de l'investissement, que ce soit avant ou après un processus d'engagement. En outre, aucune information n'est fournie sur le comportement de vote d'ING lors des assemblées d'actionnaires des sociétés dans lesquelles la banque investit. La banque publie le contenu et les résultats de sa politique de durabilité et en rend compte dans un rapport annuel. Ceci est conforme aux lignes directrices de la GRI (Global Reporting Initiative) pour les rapports sur le développement durable. La banque publie un tableau croisé avec une ventilation de l'ensemble du portefeuille de prêts par région et par secteur, mais ne publie pas les noms des gouvernements ou des entreprises dans lesquels elle investit. ING indique avec combien d'entreprises elle a interagi sur des questions sociales et environnementales (engagement). Toutefois, cette possibilité est limitée aux client-e-s de gros 'wholesale'.

ING ne donne pas d'information sur ses interactions avec les parties prenantes sociales et a une procédure de plaintes accessible à des tiers.